



ANNUAL MEETINGS 2023

جدة  
JEDDAH  
ISLAMIC DEVELOPMENT BANK GROUP  
مجموعة البنك الإسلامي للتنمية



[www.isdb-am.org](http://www.isdb-am.org)

# Code de Conduite des Médias

## Objet

Le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) organise ses réunions annuelles 2022 à Charm El-Cheikh, en République arabe d'Égypte, du 1er au 4 juin. Les réunions annuelles sont guidées par les normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et tous les participants sont tenus de faire preuve d'intégrité et de respect envers tous les autres participants présents. À cet égard, les journalistes et représentants des médias locaux et internationaux qui seront invités à couvrir les réunions, doivent adhérer au présent Code de conduite. Le code est un ensemble de dispositions décrivant les règles et les responsabilités applicables à tous les journalistes pendant les réunions annuelles.

Le personnel de la BID, qui est l'organisateur des réunions annuelles, veillera à l'application

## Applicabilité

Pour participer aux réunions annuelles, tous les journalistes doivent s'inscrire et fournir une adresse électronique, un numéro de téléphone, le nom du média qu'ils représentent et toutes les autres coordonnées sur lesquelles ils peuvent être joints pendant et après les réunions annuelles. L'inscription vaut consentement à être soumis au code et à être ajouté à la liste de diffusion de la BID. Faute de s'inscrire ou de fournir ces coordonnées, les journalistes ne seront pas admis au lieu des réunions annuelles.


Le code s'applique à tous les événements liés aux réunions annuelles, qu'ils se tiennent ou non dans leur lieu officiel.


Le code s'applique à tous les **journalistes** présents qui couvrent tous les événements liés aux réunions annuelles, y compris les **vidéographes et les photographes**.





# Conduite défendues


Tous les journalistes sont tenus de respecter pleinement et de se conformer au code de déontologie des journalistes, dont les principes constituent la base du présent code. Par conséquent, toute conduite susceptible d'entraîner des incidences juridiques, telle que le harcèlement, la calomnie, la médisance, la diffamation ou les accusations infondées, la déformation malveillante, les stéréotypes ou les comportements obscènes ou indécents ne sera pas tolérée. En particulier, les journalistes ne doivent pas :


 Manquer de respect à aucun des pays membres de la BID


 Perturber les conférences de presse ou tout autre événement médiatique

 Faire des remarques à connotation sexuelle sur l'apparence, les vêtements ou les parties du corps ; et


 Entrer dans les locaux des réunions sans présenter leur badge

 Commettre tout acte qui pourrait être qualifié de harcèlement sexuel, qu'il soit explicite ou implicite

 Utiliser l'ordinateur du centre des médias pour partager, envoyer ou afficher des images ou des vidéos inappropriées

 Manquer de respect au personnel du Groupe de la BID et aux autres responsables participant à l'organisation des réunions

 Faire des commentaires désobligeants ou dégradants sur un participant

 Utiliser un langage ou exprimer des sentiments susceptibles de provoquer la discrimination ou la violence pour quelque motif que ce soit, notamment la race, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, et l'origine nationale ou sociale

# Conduite attendue

Le premier devoir d'un journaliste est de faire un reportage fidèle et sans parti pris. À cet égard, pour couvrir les réunions annuelles, les journalistes doivent s'inscrire et fournir leurs coordonnées (courriel, numéro de téléphone, média et pays d'origine). Une fois inscrits, le comportement suivant leur est exigé en ce qui concerne :

## La couverture de l'actualité

---

- 01**  
**être exact et**  
juste dans leurs reportages
- 02**  
**respecter la diversité**  
en rapportant toutes les parties de manière égale et objective
- 03**  
demander toute **interview ou photo**  
aux responsables de la Banque par l'intermédiaire des représentants du Centre des médias présents à la réunion
- 04**  
**se conformer au code de**  
déontologie des journalistes
- 05**  
faire preuve  
**de professionnalisme**
- 06**  
**éviter de propager des**  
informations haineuses et ridicules à l'encontre des communautés des pays membres de la BID
- 07**  
**respecter les règles de base**  
établies lors des interviews avec les responsables de la BID et les membres du Conseil des Gouverneurs
- 08**  
corriger toute  
**information publiée qui**  
s'avérerait inexacte et préjudiciable
- 09**  
**demandeur un service**  
ou poser des questions lors des conférences de presse avec respect et égard ; et

## La conduite à tenir

---

01

### **faire preuve de**

considération et de respect  
dans leurs propos et leurs actes

02

### **se conformer aux règles du**

centre des médias et aux règles  
fixées lors des conférences de  
presse et des points de presse

03

### **éviter les bousculades**

04

### **respecter les lois**

du pays hôte

05

### **s'abstenir de tout**

comportement et discours dégradant,  
discriminatoire ou de harcèlement

06

### **ne pas perturber les**

conférences de presse ou les points de presse  
quotidiens ou les réunions, ni se livrer à des  
actes nuisibles ou à des menaces de quelque  
nature que ce soit

07

### **s'efforcer de collaborer**

et s'abstenir de toute agression ou conflit

08

### **être attentifs à leur environnement**

et aux autres participants et alerter  
le personnel de la Groupe de la BID  
s'ils perçoivent une situation  
dangereuse, une personne en  
difficulté ou des violations du présent  
code, même si elles semblent sans importance ; et

09

### **ne pas provoquer une**

menace pour la sécurité ou  
une situation dangereuse

# Conséquences du non-respect du code

Les violations graves au code peuvent induire des conséquences plus sévères, même en cas de première violation. Les violations majeures comprennent les actes de violence, les menaces envers d'autres journalistes ou participants, le vol ou l'abus de pouvoir.

Les journalistes qui enfreignent ces règles peuvent être exclus de la liste des participants sans possibilité d'être réadmis, en coordination avec les responsables du pays hôte.

---

## Signalement d'un incident

Si un journaliste voit, entend ou est confronté à un cas de violation du présent code pendant les réunions annuelles, et qu'il souhaite en faire rapport,

**M. Assane BA,**

Principal spécialiste de la communication  
aba@isdb.org

**M. Brahim Isselmou,**

Responsable du centre des médias  
bisselmou@isdb.org

La BID, représentée par le Sous-comité des services aux médias, s'engage à faire tout son possible pour garantir et aider les journalistes à exercer leur métier dans les meilleures conditions et selon les normes professionnelles les plus élevées possibles.